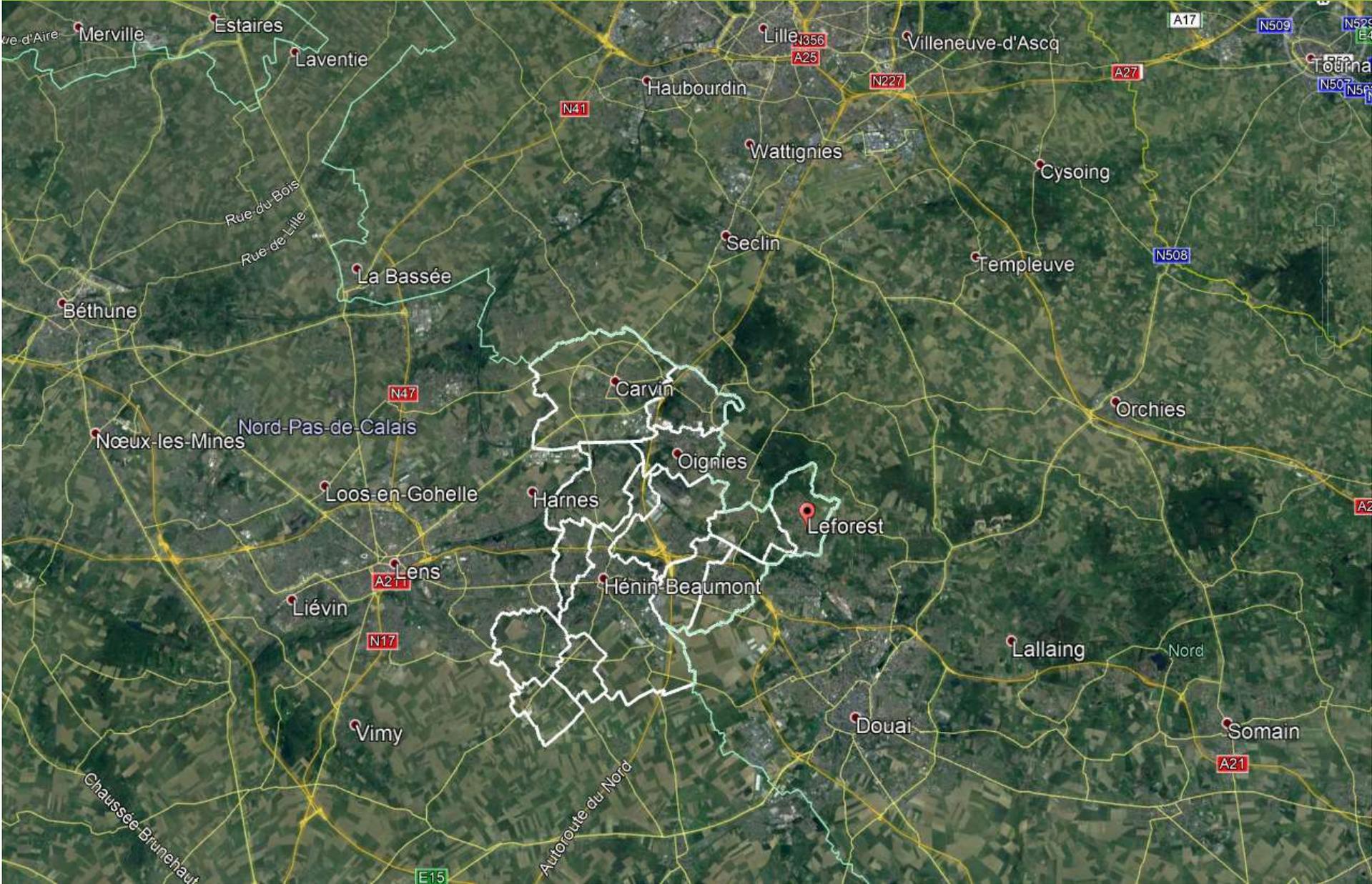


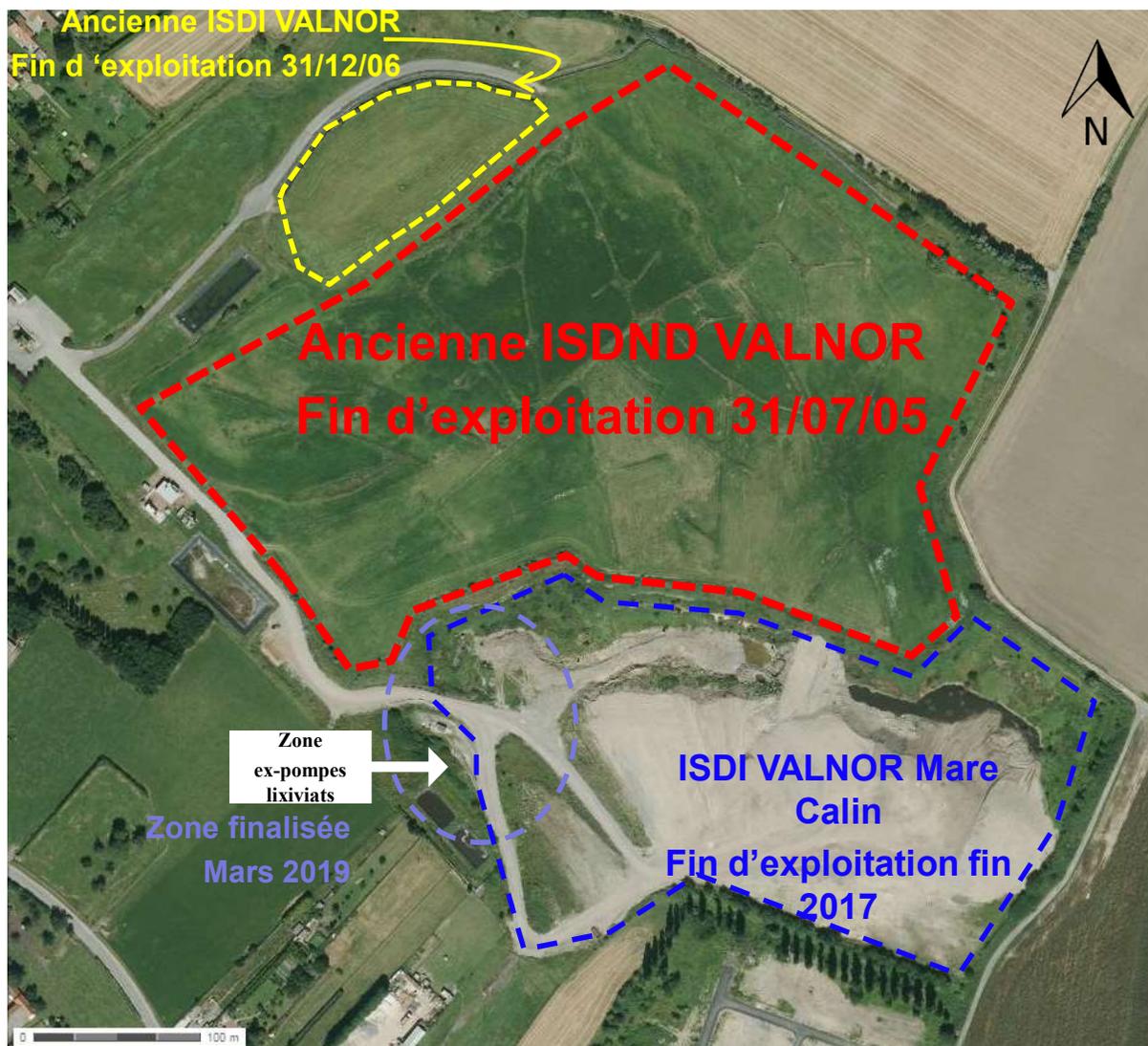
Projet de Centrale Photovoltaïque

19 novembre 2019

Localisation du site



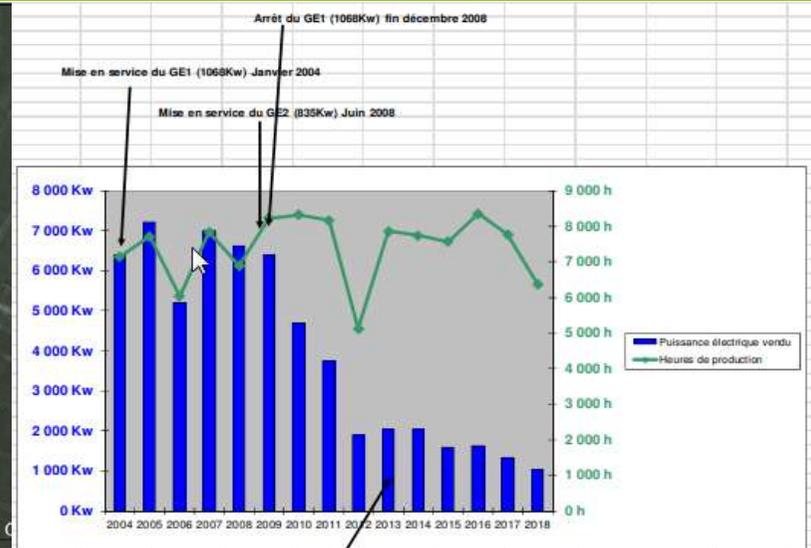
Ancien Centre d'Enfouissement Technique



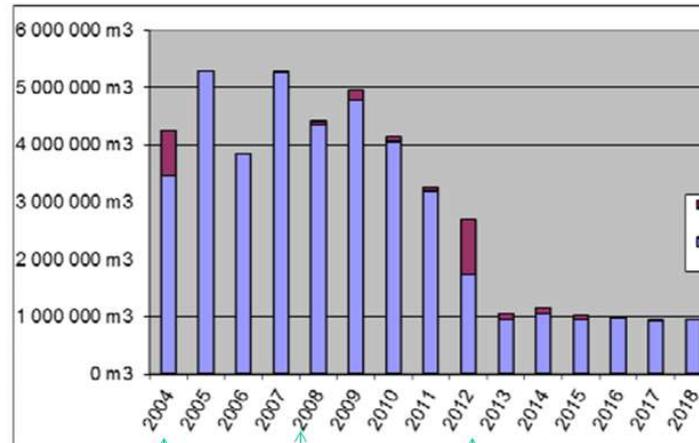
Production de biogaz ⇒ Electricité



- LEGENDE
- Accueil
 - Unité traitement biogaz
 - Bassin en état d'abandon
 - Fossés ouverts
 - Bassins lixiviatés
 - Bassins EP / incendie
 - Piézomètres
 - Puits de biogaz
 - Réseau de dégazage



Arrêt du GE2 (835Kw) en Juillet 2012 et mise en service du GE3 en Octobre 2012 (360Kw)



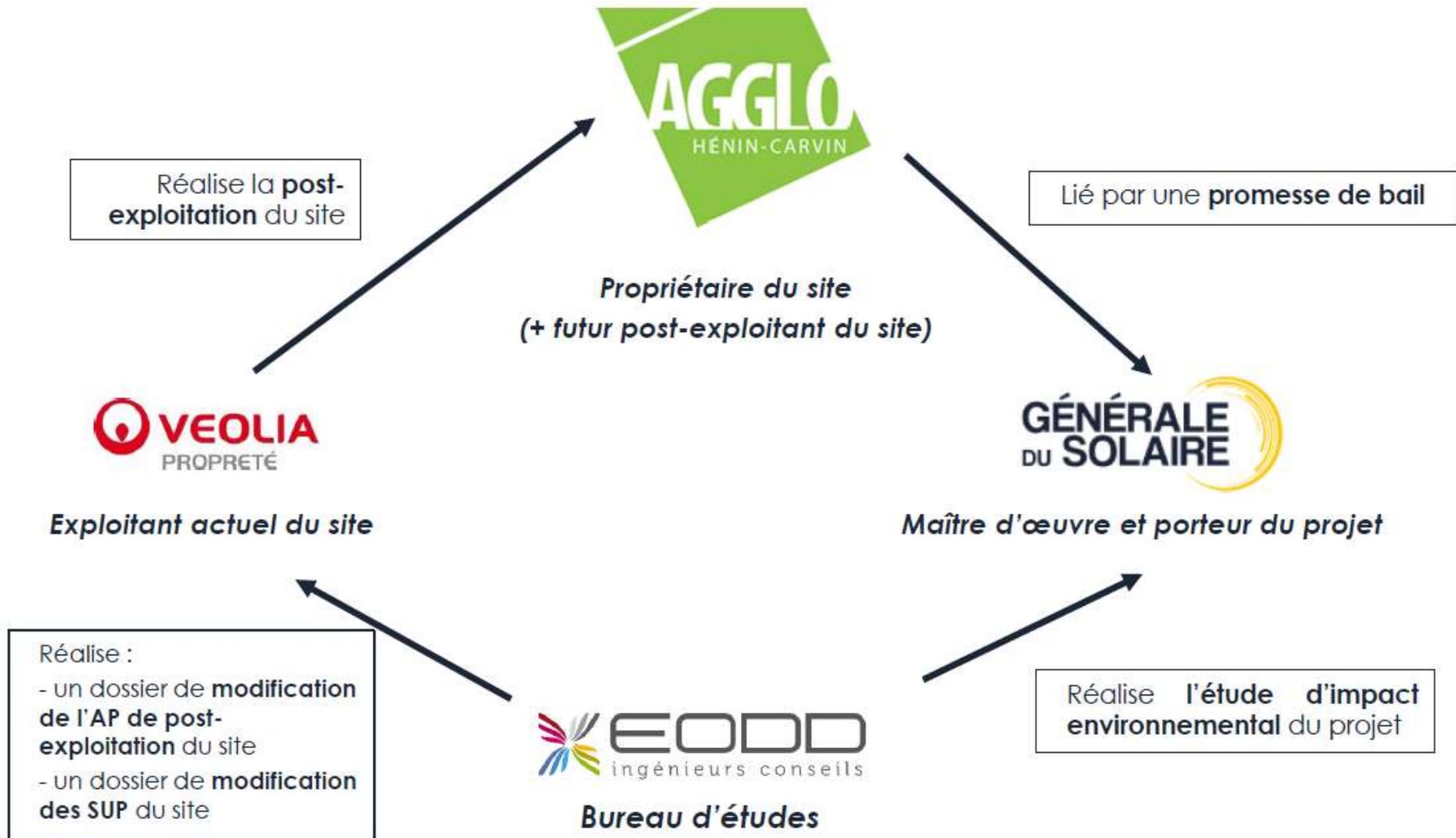
42 727 403 m³ de biogaz ont été valorisés et 2 446 357 m³ mis en torchère depuis 2004

Mise en fonction moteur 1 (1 068 kW)

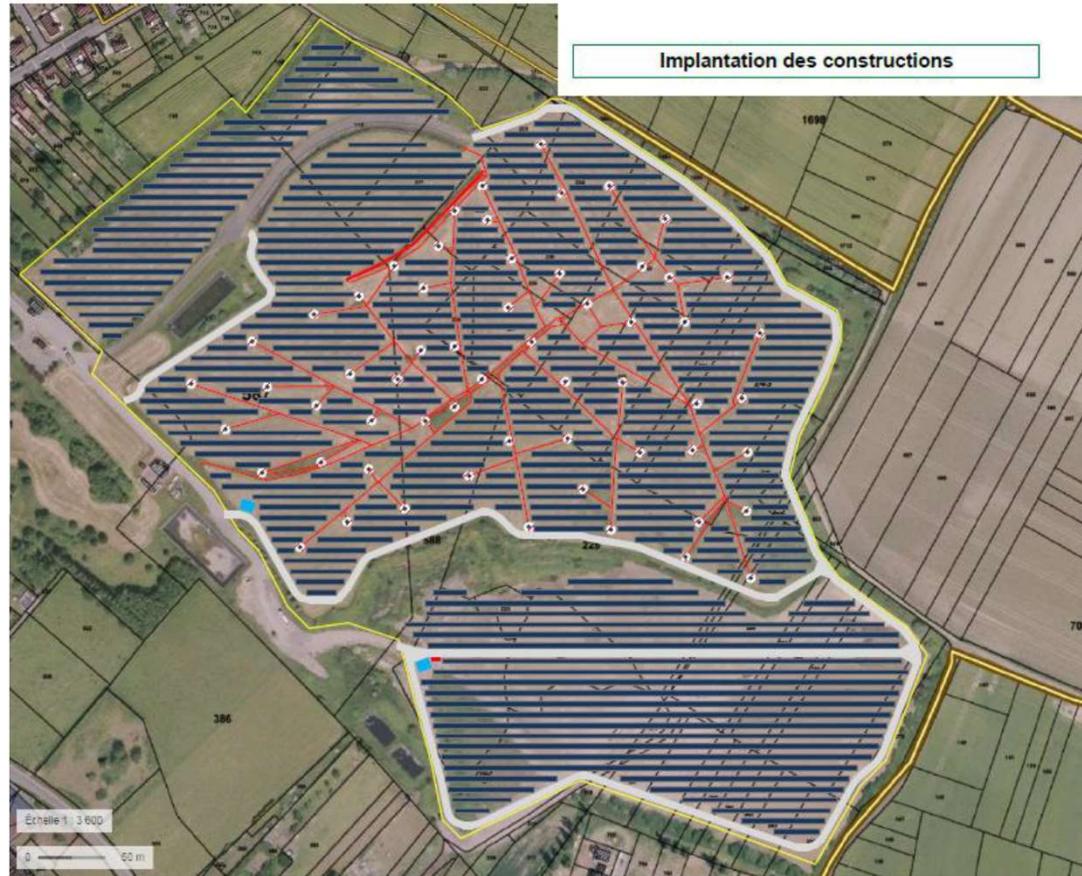
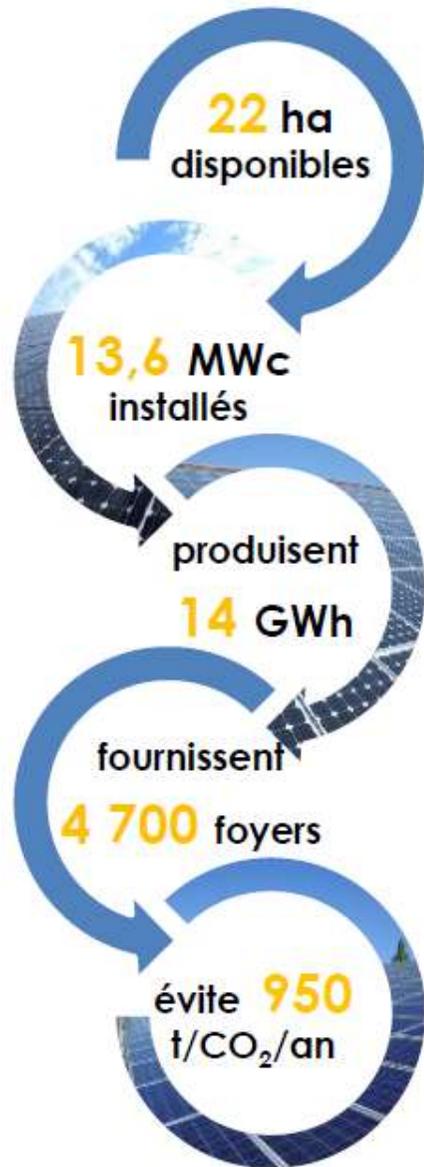
Mise en fonction moteur 2 (838kW) et arrêt moteur 1

Mise en fonction moteur 3 (360kW) et arrêt moteur 2

Intervenants



Projet de centrale photovoltaïque



Projet de centrale photovoltaïque

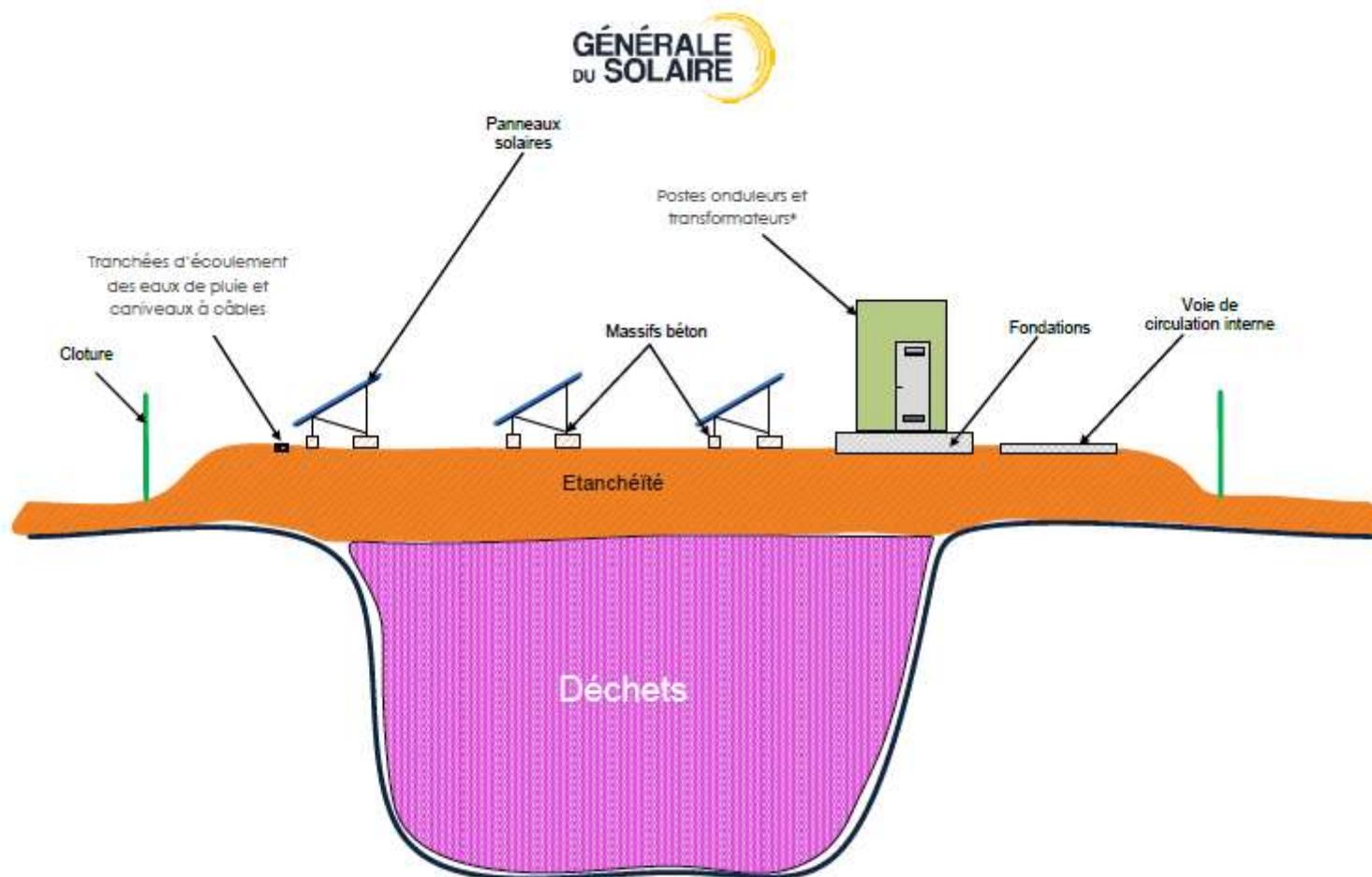


Figure 18 : Illustration schématique de la centrale vue en coupe

Projet de centrale photovoltaïque



Bilan Ecologique

Puissance du générateur (kWc)	13 972 kWc
Production annuelle estimée (kWh)	14 533 000 kWh/an
Surface photovoltaïque	87 972 m²
Consommation équivalente à : <i>(sur base d'une consommation de 3000 kWh/an par foyer)</i>	4 845 foyers
Consommation d'énergie primaire (MJ) <i>(sur base d'une consommation de 30 000 MJ/kWc^{1, 2})</i>	117 364 800 kWh
Consommation d'énergie finale (kWh) <i>(sur base d'une consommation de 2500 kWh/kWc^{1, 2})</i>	34 930 000 kWh
Temps de retour énergétique de l'installation Pour qu'une énergie soit qualifiée de « renouvelable », elle se doit de produire beaucoup plus d'énergie que celle dont elle a besoin au cours de son cycle de vie. Le « temps de retour énergétique » correspond au ratio entre l'énergie totale consommée au cours de sa fabrication, de son transport, de son installation, de son recyclage et l'énergie produite annuellement.	2,41 ans
Emissions de CO₂ évitées par an, en France: <i>(sur base de 68 g.CO₂ éq /kWh^{3, 5})*</i>	988,24 t.CO₂ éq
Emissions de CO₂ évitées par an, en Europe: <i>(sur base de 328 g.CO₂ éq /kWh, selon étude PwC 2013)</i>	4 766,82 t.CO₂ éq
Déchets radioactifs évités par an : <i>(sur une moyenne en France de 0,012 g/kWh - source : fr.edf.com)</i>	174,40 g
Distance équivalente d'un véhicule classe 1 par an <i>(sur base émissions 140 gCO₂/km)</i>	7058,71 km soit 428 A/R Paris-Pékin
Distance équivalente d'un trajet en avion par passager, par an <i>(sur base émissions 90 gCO₂/km/passager)</i>	10 980 488,89 km soit 349 A/R Paris-Sydney

Retombée économique

Le projet sera de nature à générer une taxe d'aménagement, dont le montant de l'assiette est fixé à hauteur de 10 € par m² de panneaux photovoltaïques installés.

La taxe est partagée par LEFOREST et le Pas-de-Calais suivant des taux distincts, qui sont votés annuellement. En 2016, le taux pour LEFOREST est fixé à 4%, et celui du département du Pas-de-Calais est fixé à 1,8 %.

Ainsi, sur la base d'une valeur d'assiette estimée à 764 336 €, la taxe se répartira de la manière suivante :

- ✓ 30 573 € pour la Commune,
- ✓ 13 758 € pour le Département.

Le loyer annuel proposé est de 1500€/ha, soit 27 000 €/an, soit 3% du chiffre d'affaires réalisé par la centrale photovoltaïque.

une taxe IFER à hauteur de 92 278 €

Cette taxe est répartie à parts égales entre l'EPCI (46 139 €) et le département du Pas-de-Calais

Pour ce projet, la CET annuelle moyenne a été estimée à **environ 6 698 €**

La taxe foncière a été estimée à ce stade de l'étude par comparaison à d'autres projets en cours à 3 233 € annuels, répartie entre la Commune (taux 2016 : 34,35 %), l'Intercommunalité (taux 2016 : 5,68 %) et le Département (taux 2016 : 22,26 %).

+ contribution à l'économie locale lors des travaux et de la maintenance (10 M€)

Planning Projet

